

Poste tenu par :
Responsable hiérarchique : Le Responsable de la Cellule

DESCRIPTION DE POSTE

1) DENOMINATION DU POSTE :

Ergothérapeute auprès des personnes en perte d'autonomie

Grade et filière

ERGOTHERAPEUTE / MEDICO-SOCIALE

2) LES RELATIONS :

A) Place dans l'institution

Rattachement hiérarchique

DIRECTION	SERVICE	CELLULE ou GROUPEMENT	LOCALISATION	RESIDENCE ADMINISTRATIVE
Accompagnement à l'Autonomie	Droits et Orientations	Domicile	Cité Henry Berger 1 Rue Tissot	DIJON

Exercez-vous une fonction d'encadrement fonctionnel ? NON
Nombre de personnes encadrées : 0

Exercez-vous une fonction d'encadrement technique ? NON
Nombre de personnes encadrées : 0

B) Relations internes

- L'ensemble des services du Conseil Départemental de la Côte-d'Or.

B) Relations externes

- Ensemble des partenaires de la MDPH
- Revendeurs de matériel médical
- Entreprises, bailleurs sociaux
- Personnes en situation de perte d'autonomie

3) MISSIONS PRINCIPALES :

- Évalue les besoins de la personne en perte d'autonomie à domicile ou en établissement ainsi que pour les personnes hébergées dans le cadre du dispositif d'accueil familial,
- Formule un avis technique dans le cadre des demandes de compensation de la perte d'autonomie quel que soit l'âge et la déficience de la personne,
- Effectue le suivi technique des dossiers d'aides technique, d'adaptation du véhicule ou du logement,
- Participe à des actions de formation et d'information.

4) TACHES OU ACTIVITES PRINCIPALES POUR CHAQUE MISSION :

1. Évalue les besoins de la personne en perte d'autonomie à domicile ou en établissement ainsi que pour les personnes hébergées dans le cadre du dispositif d'accueil familial :

- Prend en compte le projet de vie de la personne,
- Prend les rendez-vous avec la personne et/ou son représentant légal,
- Évalue la demande et les besoins de la personne,
- Peut informer les personnes en perte d'autonomie sur les droits et prestations, notamment dans le domaine du handicap,
- Est en contact avec les équipes suivant la personne handicapée : établissements, services etc.

2. Formule un avis technique dans le cadre des demandes de compensation de la perte d'autonomie quel que soit l'âge et la déficience de la personne :

- Rédige des préconisations (aides techniques, adaptation du logement ou du véhicule selon la situation),
- Recherche des devis comparatifs pour les besoins en aides techniques et en adaptation du véhicule,
- Identifie le devis correspondant à ses préconisations pour la proposition de financement par le travailleur social référent du dossier,
- Conçoit des projets d'aménagement de l'environnement :
 - Rédige des comptes-rendus d'ergothérapie et des esquisses,
 - Envoie ses préconisations à la personne en situation de handicap pour validation,
- Est un référent technique du dossier.

3. Effectue le suivi technique des dossiers d'aides technique, d'adaptation du véhicule ou du logement :

- Participe aux Équipes Pluridisciplinaire d'Instruction de la MDPH pour les dossiers de Présentation de Compensation du Handicap (PCH),
- Apporte en tant que de besoins une expertise technique en CDAPH et/ou en Commission des Financeurs du Fonds de Compensation (FDC),
- Apporte si besoin un appui technique auprès des travailleurs médico-sociaux, dispense un premier niveau d'information,
- Assure le suivi de la mise en place des aides techniques (commande auprès des fournisseurs, livraison..) et adaptation du véhicule en lien avec le travailleur médico-social en charge de la situation.

4. Participe à des actions de formations et d'information :

- Met à jour ses connaissances et sa documentation en matière d'ergothérapie,
- Informe individuellement et collectivement les travailleurs médico-sociaux sur les aides techniques,
- Participe aux formations en lien avec l'ergothérapie,
- Recueille et met à jour la documentation relative aux aides technique,
- Participe ponctuellement à des vidéos d'information ou de formation.

5) CONTEXTE PARTICULIER OU SPECIFIQUE AU POSTE :

- Disponibilité
- Déplacements fréquents sur tout le département
- L'ergothérapeute peut être sollicité au sein du service pour conseiller sur l'organisation des bureaux.

6) CAPACITES REQUISES POUR OCCUPER LE POSTE :

TRONC COMMUN DE COMPÉTENCES

Définir les activités thérapeutiques permettant l'adaptation et/ou la réadaptation à la vie courante professionnelle ou sociale

Conduire un entretien avec une personne et/ou sa famille afin de recueillir des données cliniques, épidémiologiques et sociales

Évaluer les facteurs personnels et environnementaux

Consulter un dossier et une prescription

Établir un diagnostic médical

Régler, adapter, paramétrer les aides techniques

Évaluer régulièrement la qualité des pratiques et les résultats des actions de rééducation

Appliquer les principes du secret et de la discrétion professionnels

Orienter vers d'autres professionnels pour une prise en charge adaptée

Entretenir des relations aussi bien avec les personnels de la collectivité qu'avec des partenaires extérieurs traitant du domaine considéré

COMPÉTENCES SPÉCIFIQUES

Connaître les problématiques liées au public spécifique (handicap, perte autonomie)

Connaître le cadre réglementaire et les dispositifs liés aux domaines d'interventions

Connaître les pathologies et des symptômes associés

Connaître les compétences des établissements et des services médico-sociaux

Prévenir et repérer les facteurs de risques pouvant mener à une situation de maltraitance

Articuler son intervention en coordination avec les autres membres de l'équipe

Rédiger de manière objective des documents structurés

Maîtriser les techniques et les outils d'évaluation de la dépendance (GEVA)

Élaborer et conduire une démarche d'éducation et de conseil en ergothérapie et en santé publique

Apporter un conseil technique lié à la compensation du handicap

Préconiser des aides techniques et d'assistance technologique

Concevoir des projets d'aménagement de l'environnement